

Commune de SAINT DOLAY(56) LES JARDINS DE LA FOUÉE

PA n°056 212 21 Y0001 délivré par arrêté municipal du 24/01/2022

Maitrise d'ouvrage:



PRESQU'ILE INVESTISSEMENT

4 Impasse du Prémarié - Queniquen
44 350 GUERANDE
Tel: 02 40 24 88 59

Equipe maitrise d'oeuvre:

BUREAU DETUDES VRD C2I

Cow B - 7 rue Jean Baptiste Olivier
44130 BOUVIRON
Tel: 07 85 89 18 01 - mail: contact@c2i-vrd.fr

ARCHITECTE & URBANISME

JL LEMANCO
11 rue des moulins
44 230 Saint Sébastien sur Loire
Tel: 06 75 12 56 46 - mail: lemancojl@gmail.com

GEOMETRE EXPERT

Cabinet LEMEUR
36 rue du Crezelo
44 170 SAINT DOLAY
Tel: 02 99 90 91 07 - mail: cabinet.lemeur@orange.fr

PLAN DE VENTE PROVISOIRE

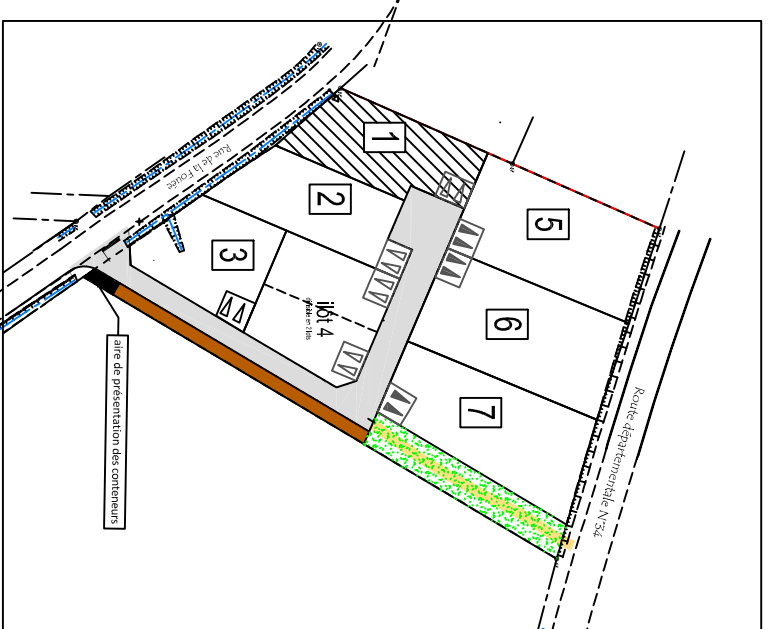
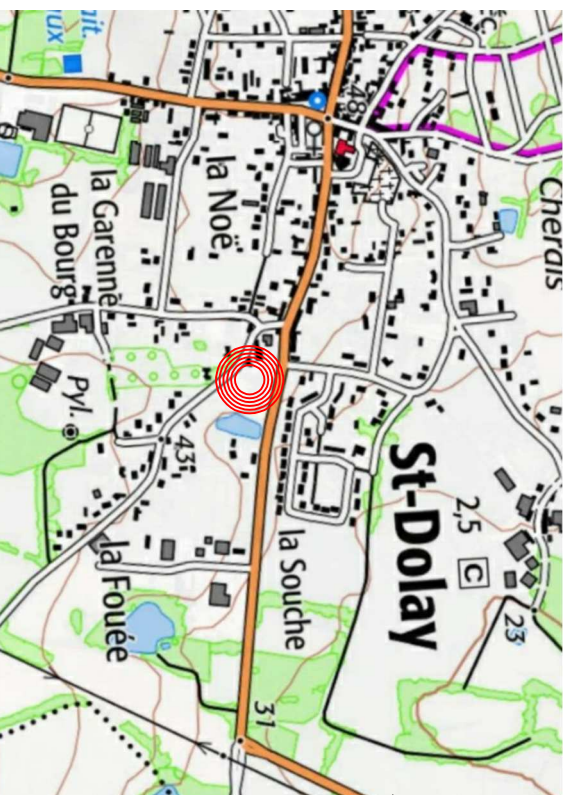
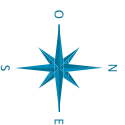
Lot n°1

Surface du lot: ---m²
Surface de plancher max: 200m²
Référence cadastrale: Section VE n°---
Adresse:

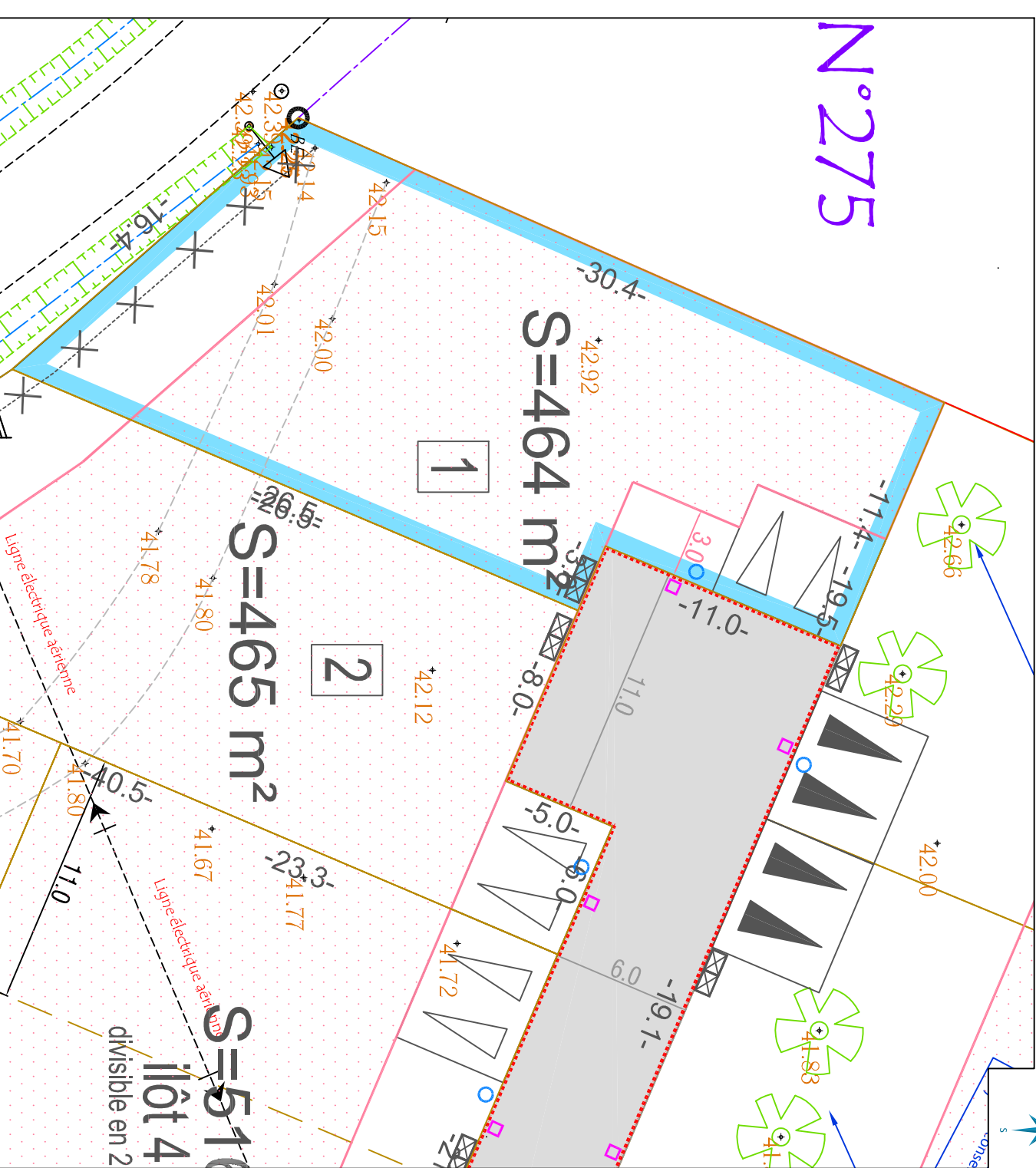
réalisé le 09/09/2022 - mis à jour le -----après bornage et après travaux

PLANS de SITUATION

sans échelle



PLAN DE VENTE PROVISOIRE



LEGENDE

- Point de niveau terrain naturel - avant travaux
- Cotes projet voirie indicative
- Borne géométrique
- Allée sablée
- Voie partagée enrobé noir
- Espaces verts engazonnés
- Stationnements communs (terre pierre)
- Arbres existants à conserver

- Enclave privative 6m x 5m (minimum) non close avec 2 places de stationnement obligatoire - emplacement conseillé
- Enclave privative 6m x 5m (minimum) non close avec 2 places de stationnement obligatoire - emplacement imposé
- Accès véhicule interdit
- Zone d'implantation de la construction principale
- Branchements eaux usées
- Branchements eaux pluviales par mise en place d'un tabouret pour le raccordement du trop plein
- Branchements eaux pluviales par gargouille pour raccordement du trop plein
- Coffrets de branchements (eau potable - électrique - téléphonique)

NOTA:
- Le placement des coffrets, des branchements et attenues sont donnés à titre indicatif. (position sur les plans ne sont pas contractuelles)
- Le lotisseur se réserve le droit de modifier l'implantation des ouvrages pour toutes raisons d'ordre technique ou normative
- Les altitudes de voirie sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées lors des travaux de voirie
- Avant tout projet de construction, les acquéreurs des lots devront impérativement vérifier le positionnement définitif des ouvrages (AEP / ELEC / EP / EU...)